

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATION DE SERVICES DE LA SOCIETE DCTE SCHOOL

1. Dispositions générales

La société DCTE SCHOOL est une Société par actions simplifiée à associé unique, au capital social de 1 000 EUR, immatriculée au RCS de Melun sous le numéro 909 772 626, dont le siège social est situé 380, Avenue Blaise Pascal – 77550 Moissy-Cramayel (France).

Son numéro de TVA intracommunautaire est le : FR 81909772626.

La société DCTE SCHOOL est enregistrée en tant qu'organisme de formations sous le numéro de déclaration d'activité 11770777277 auprès du préfet de région. Elle est certifiée Qualiopi sous le numéro RNQ 4757.

La société DCTE SCHOOL propose des services de formations continues pour adultes, dans le domaine de l'évènementiel, dispensées en distanciel et *via* une plateforme en ligne.

Ces formations sont proposées à des professionnels (personnes physiques ou morales) de l'évènementiel, ainsi qu'à des particuliers en reconversion professionnelle.

Ces formations sont plus amplement détaillées aux devis de la société DCTE SCHOOL, ainsi que *via* le site internet « DCTE SCHOOL » dont la société est propriétaire et éditrice (accessible à l'adresse <https://dcte-school.com/>).

2. Définitions

Dans les présentes conditions générales de prestation de services (ci-après désignées les « **CGPS** »), les mots ou expressions commençant avec une majuscule auront la signification suivante :

Client : désigne tout professionnel (personne physique ou morale) de l'évènementiel, qui fait une demande de devis à la Société, afin de participer à l'un des Formations qu'elle propose.

CGPS : désigne le présent document.

Contrat : ensemble composé du Devis et des CGPS de la Société acceptés par le Client, dans les conditions prévues ci-après, et les éventuels avenants au Devis, signés par les deux Parties.

Devis : désigne le document établi par la Société et accepté par le Client après d'éventuelles négociations entre les Parties, comprenant notamment le détail de la/des Formations souscrite(s), ainsi que son/leur coût, les modalités de paiement et les éventuelles dispositions particulières applicables aux relations contractuelles des Parties.

Formations : désigne les formations professionnelles continues proposées par la Société, dans le domaine de l'évènementiel, dispensées en distanciel et *via* une plateforme en ligne. Ces Formations sont plus amplement détaillées aux Devis de la Société, que *via* le site internet « DCTE SCHOOL », dont la société est propriétaire et éditrice (accessible à l'adresse <https://dcte-school.com/>).

Partie(s) : désigne individuellement la Société ou un Client et collectivement la Société et un Client.

Site : désigne le site de la Société.

Société : désigne la société DCTE SCHOOL.

3. Objet

Les présentes CGPS ont notamment pour objet de détailler leur champ d'application, ainsi que les conditions de leur acceptation.

Elles ont également pour objet de détailler les conditions dans lesquelles la Société intervient auprès des Clients qu'elle accompagne au titre des Formations qu'elle propose.

Les CGPS précisent en outre, les Formations proposées par la Société, ainsi que les modalités de participation, de mise en œuvre et de règlement de ces Formations.

Elles traitent également de la limitation de responsabilité de la Société.

4. Champ d'application des CGPS

Les Parties conviennent que leurs relations sont régies par les présentes, à l'exclusion de toute condition préalablement disponible de la Société.

Les présentes CGPS sont applicables à toutes les commandes de Formations effectuées auprès de la Société, dans les conditions ci-après définies.

5. Documents contractuels

Les Clients de la Société reconnaissent que les relations commerciales entre les Parties, incluant notamment la participation des Clients aux Formations, sont exclusivement régies par le Contrat conclu entre elles, au moment de l'acceptation par le Client du Devis de la Société et des présentes, dans les conditions décrites ci-après.

Le Contrat est composé des documents contractuels suivants :

- le Devis de la Société, dans sa version validée entre les Parties et acceptée par le Client. Le Devis est considéré comme accepté par le Client au jour de la réception par la Société d'un exemplaire signé électroniquement par ledit Client dudit Devis (à l'adresse email : dcte.school@gmail.com) ;

- les présentes CGPS. Toute Formation accomplie par la Société au profit de l'un de ses Clients implique l'adhésion sans réserve de celui-ci aux présentes CGPS. Les présentes CGPS sont considérées comme acceptées par le Client au jour de la réception par la Société d'un exemplaire paraphé et signé électroniquement par ledit Client (à l'adresse email : dcte.school@gmail.com).

Dans le cas où un Client sollicite de la part de la Société la réalisation de nouvelles Formations et que ses CGPS n'ont pas été modifiées depuis leur dernière acceptation, il ne sera pas nécessaire pour le Client d'accepter une nouvelle fois les présentes CGPS.

Par ailleurs, les présentes CGPS sont applicables nonobstant toute stipulation contraire figurant dans les documents émanant du Client.

Enfin, les présentes CGPS sont applicables sous réserve de toute stipulation contraire figurant au Devis de la Société, dans sa version acceptée par le Client ou dans les éventuels avenants à ce Devis, signés par les deux Parties.

6. Formations

6.1.

La Société propose des services de formations continues pour adultes, dans le domaine de l'évènementiel, dispensées en distanciel et *via* une plateforme en ligne.

Ces formations sont proposées à des professionnels (personnes physiques ou morales) de l'évènementiel, ainsi qu'à des particuliers en reconversion professionnelle.

Les contenus de ces Formations sont plus amplement détaillés sur le Site, au moyen de fiches descriptives dédiées (lesquelles précisent notamment la nature, la durée, le programme et l'objet des actions de formations prévues ; le niveau de connaissances préalables requis pour suivre la Formation et obtenir les qualifications auxquelles elle prépare ; les conditions dans lesquelles la Formation est dispensée aux Clients ; les diplômes, titres ou références des personnes chargées de la Formation commandée).

6.2.

Par ailleurs, au-delà des documents contractuels visés à l'Article 5 des présentes, un contrat est établi selon les dispositions des articles L. 6353-3 et suivants du Code du travail.

6.3.

Les formations se déroulent à distance (au travers de « lives » d'accompagnement organisés par session) et via une plateforme en ligne (à laquelle les Clients ont accès pendant 1 an à compter du jour du démarrage de la session à laquelle ils se sont inscrits).

7. Devis et conclusion du Contrat

Les demandes de devis sont effectuées auprès de la Société par le biais du Site (onglet JE ME PREINSCRIS), par email, ou au travers de pages d'atterrissages dédiées.

Divers échanges peuvent ensuite avoir lieu entre la Société et ses Clients, afin que la Société puisse proposer un Devis au plus proche de leurs attentes, lequel pourra ensuite faire l'objet de discussions entre les Parties.

Le Contrat est conclu entre les Parties au moment de la réception de l'acceptation du Client par la Société du Devis et des présentes CGPS, dans les conditions définies à l'Article 5 des présentes.

8. Droit de rétractation

Conformément aux dispositions légales en vigueur et plus particulièrement l'article L. 221-18 du Code de la consommation, dans le cadre d'une commande effectuée à distance, le Client particulier dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour exercer son droit de rétractation, à compter du jour de passation de sa commande de Formation.

Les informations relatives au droit de rétractation, sont rappelées au sein de la fiche type d'informations sur le droit de rétractation annexée aux présentes (**Annexe 1**).

Pour se rétracter, le Client particulier doit notifier sa décision de rétractation avant l'expiration du délai précité, au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté, par exemple en utilisant le formulaire de rétractation (**Annexe 2**), à l'adresse indiquée dans le formulaire de rétractation.

Lorsque le Client consommateur demande expressément l'exécution de la Formation avant la fin du délai de rétractation, il reconnaît expressément :

- que l'exécution de la prestation commencera avant la fin du délai de rétractation ;
- qu'il perdra son droit de rétractation dès lors que la Formation aura été pleinement exécutée.

Cette renonciation doit faire l'objet d'une mention expresse distincte lors de la commande.

Dans cette hypothèse, conformément aux dispositions de l'article L. 221-28 du Code de la consommation, le Client particulier ne bénéficie pas du droit de rétractation précité.

Les demandes d'exercice du droit de rétractation sont adressées au service-client de la Société : (i) par email (à l'adresse : dcte.school@gmail.com) ; (ii) par courrier postal (à l'adresse : 380, Avenue Blaise Pascal – 77550 Moissy-Cramayel (France)).

Ces demandes doivent indiquer : certaines informations personnelles du Client particulier (nom ; prénom ; numéro de téléphone ; adresse e-mail) ; les modalités d'exécution de la Formation ; la date et lieu auxquels est réalisée la demande d'exercice du droit de rétractation.

En cas de rétractation de la part d'un Client particulier, la Société lui remboursera tous les paiements reçus de sa part, au plus tard quatorze (14) jours à compter du jour où elle a été informée de cette décision. Le remboursement sera effectué en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client particulier lors de la transaction initiale, sauf accord contraire express entre les Parties. Ce remboursement sera sans frais pour le Client particulier.

9. Annulation de la Formation

9.1. Par la Société

La Société se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter ses sessions de Formations planifiées, sans indemnités, sous réserve d'en informer le Client avec un préavis raisonnable, notamment si le nombre minimum de participants requis n'est pas atteint.

9.2. Par le Client

Toute Formation commandée est due en totalité, sous réserve des dispositions de l'Article 8 des présentes, sauf accord contraire express convenu entre les Parties.

10. Prix et paiement

10.1. Prix

Les Formations sont exécutées par la Société au tarif en vigueur au jour de l'acceptation du Devis par le Client, dans les conditions définies à l'Article 5 des présentes.

Les prix des Formations réalisées par la Société sont déterminés au cas par cas, en fonction des Formations sollicitées par le Client.

Ces prix sont indiqués dans les Devis de la Société et sont mentionnés euros et H.T. (conformément aux dispositions combinées de l'article 261-4-4° du Code Général des Impôts et de l'article L. 6313-7 du Code du Travail).

Ces prix sont définitifs et non révisables, sauf accord contraire écrit entre les Parties.

Les prix sont payés conformément à l'Article 10.2 des présentes, sauf accord contraire écrit entre les Parties.

10.2. Paiement

Les paiements des Formations proposées par la Société sont effectués selon l'échéancier prévu à cet effet dans le Devis accepté par le Client, dans les conditions définies à l'Article 5 des présentes.

Les factures émises par la Société sont payables à réception, par virement bancaire ou CB, sauf accord écrit entre les Parties.

Tout retard de paiement d'un Client entreprise entraîne l'application de plein droit et sans mise en demeure préalable d'intérêts de retard calculés sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage par an, ainsi que d'une indemnité forfaitaire de 40 EUR pour frais de recouvrement, conformément aux dispositions des articles L. 441-10 et D. 441-5 du Code de commerce.

Par ailleurs, en cas de retard de paiement de l'une quelconque de ses factures, la Société se réserve notamment le droit, sans qu'aucune indemnité ne soit due au Client, de réduire, suspendre ou annuler les Formations en cours, quinze (15) jours après mise en demeure restée sans effet, effectuée par la Société auprès dudit Client.

11. Obligations

11.1. Obligations du Client

Engagement de collaboration

Le Client collabore activement et de bonne foi avec la Société, en tous domaines, en vue de la bonne exécution des Formations.

Ainsi, le Client communique à la Société des informations et documents au caractère complet, précis exact et sincère et prend les décisions raisonnablement nécessaires dans les délais requis pour l'exécution des Formations.

La Société sera autorisée à utiliser tout élément communiqué par le Client pour les besoins de la réalisation des Formations ou obtenu par le biais de sources

d'informations publiques généralement considérées comme fiables et à présumer, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, que cet élément est exact, précis, sincère, complet et ne comporte pas d'inexactitude ou d'insuffisance susceptible d'en altérer la portée.

Paiement des Formations

Le Client verse à la Société le prix des Formations, dans les conditions définies à l'Article 10 des présentes.

11.2. Obligations de la Société

Obligation de conseil

La Société est soumise à une obligation de conseil et de mise en garde dans le cadre de l'exécution de ses Formations. Pour que la Société puisse effectivement exercer cette obligation, il importe que le Client, dans le cadre de son obligation de collaboration, lui fournisse des informations complètes et actualisées.

Obligation de moyen

Dans le cadre de l'exécution des Formations qu'elle propose, la Société est tenue d'une obligation de moyens. A ce titre, la Société mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des Formations, conformément aux normes et aux standards professionnels en vigueur, ainsi qu'au Devis validé entre les Parties et accepté par le Client, dans les conditions définies à l'Article 5 des présentes.

12. Durée du Contrat

Le Contrat prend effet à la date de réception par la Société de l'acceptation du Client des documents contractuels que sont le Devis et les présentes CGPS, dans les conditions

définies à l'Article 5 des présentes, ainsi que des documents mentionnés à l'Article 6.2 des présentes.

Dans le cas où le Client sollicite de la part de la Société la réalisation de nouvelles Formations et que ses CGPS n'ont pas été modifiées depuis leur dernière acceptation, il ne sera pas nécessaire pour le Client d'accepter une nouvelle fois lesdites CGPS, pour que le Contrat prenne effet. En d'autres termes, la réception par la Société de l'acceptation du Client du Devis relatif à ces nouvelles Formations sera suffisante.

Pour l'ensemble des Formations proposées par la Société, le Contrat prend fin à l'issue de l'exécution des Formations par la Société, ainsi que cela est prévu au Devis accepté par le Client, dans les conditions définies à l'Article 5 des présentes.

En tout état de cause, le Contrat ne prend fin que sous réserve du complet paiement des Formations et Prestations par le Client.

13. Modification du Contrat

13.1. Modification des CGPS

Les CGPS applicables sont celles en vigueur à la date de la réception par la Société de leur acceptation par le Client, dans les conditions définies à l'Article 5 des présentes.

Toutefois, la Société peut être amenée à modifier les présentes à tout moment, sans préavis, sous réserve d'en informer ses Clients dès l'entrée en vigueur de ces modifications par email et/ou par la publication desdites modifications sur le site internet dont elle est éditrice et propriétaire.

La Société actualisera les CGPS en indiquant la date de dernière mise à jour en haut à droite des présentes.

Tout Client qui souhaite confier la réalisation de Formations et Prestations à la Société, doit accepter les présentes dans leur intégralité, y compris la dernière mise à jour qui lui aura été notifiée le cas échéant.

13.2. Modification du Devis

Le Devis, tel que validé par les Parties et accepté par le Client dans les conditions définies à l'Article 5 des présentes, ne pourra être modifié que d'un commun accord entre les Parties, par voie d'avenants.

14. Propriété intellectuelle

La Société demeure seule titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents aux Formations qu'elle propose, ainsi qu'à l'ensemble des contenus, supports pédagogiques, méthodes, outils, documents, vidéos, enregistrements, replays, visuels, éléments graphiques, textes, modèles, process, bases de données et, plus généralement, tout élément transmis ou mis à disposition dans le cadre des Formations, quelle qu'en soit la forme ou le support.

La souscription à une Formation n'emporte aucun transfert de droits de propriété intellectuelle au profit du Client.

Il est exclusivement concédé au Client un droit d'usage personnel, individuel, non exclusif, non cessible et non transférable, strictement limité à la durée d'accès à la Formation prévue au Devis ou aux conditions d'accès à la plateforme.

Ce droit d'usage ne permet aucune exploitation commerciale des contenus.

Le Client s'interdit notamment, sans que cette liste soit limitative :

- de reproduire, copier, représenter, diffuser ou transmettre tout ou partie des contenus ;
- d'adapter, modifier, traduire ou créer des œuvres dérivées à partir des contenus ;
- de partager, céder ou communiquer ses identifiants d'accès à la plateforme ;
- d'enregistrer, filmer, capturer ou reproduire les sessions en direct ou en replay, notamment par capture d'écran ;
- d'utiliser les contenus pour former des tiers, que ce soit à titre gratuit ou onéreux ;
- d'exploiter les contenus à des fins concurrentielles ;
- d'utiliser tout ou partie des contenus pour alimenter, entraîner ou exploiter un système d'intelligence artificielle ou tout autre outil automatisé ;
- de revendre ou de redistribuer les supports ou méthodes issus de la Formation.

Toute utilisation non expressément autorisée constitue une contrefaçon au sens des articles L.122-4 et L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

En cas de violation de la présente clause, la Société pourra, sans préjudice de toute action en dommages et intérêts :

- suspendre immédiatement les accès du Client à la plateforme ;
- résilier le Contrat aux torts exclusifs du Client ;
- engager toute action judiciaire nécessaire à la défense de ses droits.

La Société demeure propriétaire de l'ensemble de son savoir-faire, de ses méthodes, outils et procédés développés antérieurement ou pendant l'exécution des Formations.

15. Droit à l'image

La Société peut être amenée à réaliser des photographies de ses Prestations. En cas de d'acceptation du Devis par le Client, dans les conditions définies à l'Article 5 des présentes, le Client autorise la Société à conserver ces photographies et à les utiliser, à titre gracieux, dans le cadre de la promotion commerciale de son entreprise.

16. Données personnelles

Les droits conférés aux personnes par la loi du 6 janvier 1978, modifiée par les lois du 6 août 2004 et 20 juin 2018.

La Société est autorisée à traiter pour le compte de son Client les données à caractère personnel nécessaires à l'exécution de la/des Formation(s).

La Société s'engage à :

- traiter les données uniquement pour la/les finalité(s) qui fait/font l'objet de sa/ses Formation (s) ;
- traiter les données conformément aux instructions documentées du Client. Si la Société considère qu'une instruction constitue une violation à la réglementation en vigueur, elle en informe immédiatement le Client ;
- garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre de l'exécution du Contrat ;
- veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel en vertu du Contrat : (i) s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité ; (ii) reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel ;

- prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut ;
- dans le cas où elle fait appel à un sous-traitant ultérieur pour mener des activités de traitement spécifiques, à en informer préalablement et par écrit le Client. Cette information indique clairement les activités de traitement sous-traitées, l'identité et les coordonnées du sous-traitant ultérieur, ainsi que les dates du contrat de sous-traitance. Le Client dispose d'un délai de huit (8) jours à compter de la date de réception de cette information pour présenter ses objections. Cette sous-traitance ne sera effectuée que si le Client n'a pas émis d'objection pendant le délai précité.

Le sous-traitant ultérieur est tenu de respecter les obligations du Contrat pour le compte et selon les instructions du Client. La Société s'assure que le sous-traitant ultérieur présente les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées, de manière à ce que le traitement réponde aux exigences de la réglementation applicable. Si le sous-traitant ultérieur ne remplissait pas ses obligations en matière de protection des données, la Société demeurerait pleinement responsable vis-à-vis de son Client de l'exécution par le sous-traitant ultérieur de ses obligations.

Les données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'exécution du Contrat et conformément aux obligations légales.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité de ses données.

Ces droits peuvent être exercés à l'adresse :
dcte.school@gmail.com.

17. Confidentialité

Les Parties conviennent de considérer comme strictement confidentielles toutes les informations, méthodes et documentations qu'elles pourront être amenées à échanger dans le cadre des présentes, en ce qui concerne leurs affaires respectives. Les Parties s'engagent à ne pas utiliser ces informations à des fins personnelles et à ne pas les communiquer à des tiers.

Sont notamment considérées comme strictement confidentielles toutes les informations fournies au personnel ou sous-traitant(s) de l'une ou l'autre des Parties, tous les documents et données qui leurs sont confiés et qui ne sont pas publiquement disponibles, ainsi que tous les entretiens et réunions auxquels ils participent.

Par ailleurs, les Parties conviennent que les conditions du Contrat sont également strictement confidentielles.

Les Parties s'engagent à faire respecter cette obligation de confidentialité à leurs mandataires sociaux, personnels et sous-traitants.

En fin de Contrat, les Parties s'engagent à se restituer mutuellement les informations confidentielles qu'elles détiendraient l'une à l'égard de l'autre, sous forme de documents notamment.

Les Parties pourront néanmoins faire état de ces données confidentielles à leurs conseils, aux magistrats, arbitres et experts, pour les besoins d'un éventuel contentieux ou à la requête d'une administration ou de l'autorité judiciaire.

Les obligations relatives à la confidentialité resteront en vigueur pendant toute la durée des relations contractuelles entre les Parties, ainsi que pendant une durée de deux (2)

ans courant à compter de la date de cessation desdites relations.

Par dérogation à ce qui précède, le Client autorise expressément la Société à faire référence dans toutes ses présentations et documents commerciaux à son nom et aux Prestations, sauf accord contraire écrit entre les Parties.

18. Sous-traitance

La Société se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie des Formations qui lui sont confiées et ce sous son entière et seule responsabilité.

Le sous-traitant devra présenter un niveau de compétences suffisant pour assurer les Formations.

Le sous-traitant devra se soumettre aux mêmes engagements de confidentialité et de non-sollicitation du personnel que la Société.

19. Responsabilité de la Société

La Société ne saurait être responsable que des dommages directs qu'elle aurait causés par sa faute, dont la preuve doit être rapportée par le Client. La réparation du préjudice du Client ne pourra excéder le montant dû par eux à la Société au titre des Prestations concernées.

La Société ne saurait être tenue responsable d'aucun dommage indirect subi par ses Clients. Notamment, la Société et les Clients conviennent qu'est considéré comme un dommage indirect tout préjudice financier ou commercial, toute perte de chiffre d'affaires, de bénéfice, de données, de clientèle.

Par ailleurs, toute action engagée par un Client professionnel à l'encontre de la Société se prescrit par un

délai de deux (2) ans à compter de la connaissance du fait dommageable.

20. Force majeure

En cas de survenance d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, y compris, mais sans y être limités, des événements imprévisibles tels que des grèves, arrêts de travail, troubles sociaux, fermetures d'usines, inondations, incendies, défauts de production ou de transports non-consécutifs à son fait personnel, ruptures d'approvisionnement, guerres, émeutes, insurrections, et plus généralement toute circonstance ou événement empêchant la Société d'exécuter convenablement ses obligations, la Société ne sera pas responsable d'un éventuel défaut d'exécution de ses Formations, sous réserve d'en avoir informé immédiatement le Client et d'avoir pris toutes les mesures nécessaires pour en limiter les effets.

Dans le cas où les effets d'un événement de force majeure se prolongerait au-delà de quatre-vingt-dix (90) jours, le Client pourra résilier le Contrat par lettre recommandée avec accusé de réception.

21. Divers

21.1. Indépendance des Parties

Chacune des Parties est une personne morale juridiquement et financièrement indépendante, agissant en son nom propre et sous sa seule responsabilité. Le Contrat ne constitue ni une association, ni un mandat donné par l'une des Parties à l'autre. Chaque Partie s'interdit donc de prendre un engagement au nom et pour le compte de l'autre Partie, à laquelle elle ne saurait en aucun cas se substituer.

21.2. Intégralité

Les Parties reconnaissent que le Contrat constitue l'intégralité des accords passés entre elles relatifs à l'objet du Contrat et remplacent tous les engagements antérieurs, verbaux et/ou écrits, passés entre les Parties, relatifs à l'objet des présentes. Le Contrat prévaut ainsi sur tout autre document. Sauf stipulation expresse contraire, les termes et conditions et obligations du présent document prévaudront sur tous autres.

21.3. Nullité

La nullité, l'inopposabilité, ou plus généralement, l'absence d'effet de l'une quelconque des stipulations du Contrat n'affectera pas les autres stipulations qui demeureront parfaitement valables et contraignantes.

21.4. Non renonciation

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre Partie à l'une quelconque des obligations visées au Contrat, ne saurait être interprétée pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

21.5. Savoir-faire

Chaque Partie reste seule propriétaire du savoir-faire qu'elle possède indépendamment du présent Contrat ou qu'elle acquiert au cours de l'exécution de ce Contrat et demeure par conséquent libre de l'utiliser. La Société sera donc libre d'effectuer des prestations ou services analogues pour le compte d'autres clients. Aucune des Parties ne pourra revendiquer un droit quelconque sur le savoir-faire de l'autre Partie.

22. Service-client

Le service-client de la Société est joignable :

- Par email à l'adresse dcte.school@gmail.com ;
- Par courrier postal à l'adresse 380, Avenue Blaise Pascal – 77550 Moissy-Cramayel (France).

23. Règlement amiable des litiges

Les demandes de réclamation des Clients devront être effectuées auprès du service-client de la Société (joignable aux coordonnées mentionnées à l'Article 22 des présentes).

Après qu'il ait adressé une demande de réclamation à la Société et en cas d'impossibilité de trouver un accord amiable, le Client « consommateur » est dûment informé qu'il est en droit de recourir à une médiation conformément aux dispositions de l'article L. 612-1 du Code de la consommation.

Quelle que soit la Partie désireuse de recourir à une médiation, celle-ci devra au préalable en informer l'autre Partie par le biais d'une lettre recommandée avec accusé de réception, en précisant les motifs du litige.

Le médiateur de la Société est C&C Médiation, situé 37, Rue des Chênes – 25480 Miserey-Salines (France). Il peut être directement saisi, en suivant le lien ci-après <https://www.cc-mediateurconso-bfc.fr/>.

Par ailleurs, conformément à l'article 14.1 du Règlement (UE) n°524/2013 du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2013, le Client consommateur peut également recourir à la plateforme de règlement en ligne des litiges accessible en suivant le lien ci-après : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&Ing=FR>).

24. Loi applicable et juridiction compétente

Le Contrat est soumis au droit français.

Pour les Clients professionnels, le Tribunal de commerce de Melun sera seul compétent pour connaître des contestations relatives au Contrat, à défaut d'accord amiable entre les Parties.

Pour les Clients consommateurs, toute contestation relative aux présentes sera portée devant l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du Code de procédure civile.

Les Clients consommateurs ont la possibilité de soumettre toute contestation relative aux présentes soit devant la juridiction du lieu où ils demeuraient au moment de la conclusion du Contrat, soit devant celle du lieu de la survenance du fait dommageable.

En tout état de cause, les Clients consommateurs sont dûment informés qu'ils sont en droit de recourir à une médiation conformément aux dispositions de l'article L. 612-1 du Code de la consommation.

25. Versions française et étrangère

Les présentes CGPS sont rédigées en français. En cas de contradiction ou de contresens, elles prévaudront sur toute autre version qui serait rédigée dans une autre langue à la demande du Client.

26. Élection de domicile

Pour l'exécution du Contrat et de ses suites, les Parties font respectivement élection de domicile en leurs sièges sociaux respectifs, tels qu'indiqués au Devis de la Société.

Toute modification de l'adresse du siège social de l'un ou l'autre des Parties ne sera opposable à l'autre Partie que huit jours après lui avoir été dûment notifié.

ANNEXE 1 : FICHE TYPE D'INFORMATIONS SUR LE DROIT DE RETRACTATION

Vous avez le droit de vous rétracter sans donner de motif dans un délai de quatorze (14) jours.

Le délai de rétractation expire quatorze (14) jours après le jour où vous-même avez commandé en ligne la formation professionnelle continue concernée.

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique). Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire prévu à cet effet, mais ce n'est pas obligatoire.

Les demandes d'exercice du droit de rétractation sont adressées au service-client de la Société : (i) par email ; (ii) par courrier postal. Elles peuvent également être effectuées par téléphone. Les demandes effectuées par email ou par courrier peuvent être effectuées en utilisant le formulaire prévu à cet effet en annexe des présentes (**Annexe 2**).

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

En cas de rétractation de votre part, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous, et en tout état de cause, au plus tard quatorze (14) jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation. Nous procéderons au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous aurez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous convenez expressément d'un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous.

ANNEXE 2 : FORMULAIRE DE RETRACTATION

Si le Client souhaite faire valoir son droit de rétractation, dans le respect des conditions prévues à l'Article 8 des CGPS, il a la possibilité d'utiliser le formulaire ci-dessous.

À l'attention de la société DCTE SCHOOL.

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la Formation ci-après :

- Référence de la Formation :
- Commandée le :
- Exécution prévue le :
- Nom et prénom du Client à l'origine de la commande :
- Adresse du Client à l'origine de la commande :
- Téléphone du Client à l'origine de la commande :
- Email du Client à l'origine de la commande :

Signature du Client en cas de notification du présent formulaire sur papier :

Date